



Genève, le 26 janvier 2024
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département du territoire

Nouvelle subvention pour l'électromobilité

Dès 1er février 2024, la subvention électromobilité évolue. Désormais, le canton soutient le développement des infrastructures d'électrification en habitat collectif, une mesure qui répond à l'augmentation significative de la voiture électrique dans notre canton. En parallèle et après cinq ans de soutien, le canton abandonnera, le 31 mars 2024, la subvention des bornes individuelles afin de mieux répondre aux besoins des habitants d'immeubles.

Conformément aux objectifs fixés dans le cadre du plan climat cantonal, Genève renforce son dispositif de subvention en faveur de l'électromobilité. Le dispositif d'aide à la recharge privée des véhicules électriques entre dans une nouvelle phase: dès le 1er février 2024, l'aide de l'Etat de Genève cible l'électrification des parkings dans les immeubles d'habitation. Cette mesure, qui vise à satisfaire le nombre croissant de demandes des locataires, favorise l'acheminement de l'électricité jusqu'aux places de stationnement des immeubles de logement construits avant 2022. Pour les constructions nouvelles, le règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privé (RPFSP) oblige déjà les promoteurs à pré-équiper leur parking.

En lançant cette nouvelle subvention, l'Etat entend faciliter l'accès à une solution de recharge quotidienne à domicile pour l'ensemble de la population genevoise, qui est majoritairement locataire de son logement. Dotée de 1 million de francs en 2024, elle permettra d'allouer jusqu'à 20'000 francs par projet accepté sans dépasser 50% de la facture totale.

L'électromobilité: moteur du plan climat cantonal

L'engagement du canton s'inscrit dans le cadre des objectifs établis par la "Stratégie cantonale de l'électromobilité 2030" et le Plan climat cantonal. Cette stratégie vise à instaurer les conditions essentielles pour encourager le développement d'une mobilité individuelle électrique. L'objectif est d'atteindre 40% de véhicules électriques immatriculés à Genève d'ici 2030. "Alors que l'électromobilité connaît une expansion significative, il est essentiel de mettre à disposition de la population une infrastructure de recharge adéquate pour faciliter la transition vers les véhicules électriques. La présence de stations de recharge joue un rôle décisif au moment de changer de véhicule", affirme Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département du territoire, soulignant ainsi la volonté du canton de promouvoir et rendre accessible la mobilité électrique à l'ensemble du territoire.

Les temps changent et les subventions s'adaptent

Né en 2019, le premier dispositif de subventions en faveur de l'électromobilité visait à

favoriser l'implantation de bornes individuelles à domicile. Cinq ans après son lancement et avec près de 1500 bornes installées principalement dans les zones villas pour un montant total de 1,5 million de francs, il va être remplacé progressivement par un système répondant mieux aux demandes de recharge des genevois. L'année 2024 sera marquée par la transition entre les deux dispositifs, la subvention aux bornes individuelles sera encore accordée à celles installées avant le 31 mars 2024.

Répondre aux besoins des locataires et des propriétaires

Genève, avec près de 18'000 immeubles, fait face à un défi de taille: favoriser la recharge des véhicules dans l'habitat collectif. Les infrastructures de recharge constituent des investissements conséquents, qui peuvent freiner la motivation des propriétaires d'immeubles à électrifier leurs parkings. En d'autres termes, la nouvelle subvention répondra de manière plus précise à la demande des usagers et des propriétaires. Ainsi, les locataires intéressés à passer à l'électromobilité pourront également solliciter leur bailleur en vue de pré-équiper le parking de leur immeuble.

- Pour déposer les demandes de subventions, consultez les pages [Electrification des parkings d'habitation collective | ge.ch](#)
- Toutes les informations sont disponibles sur notre dossier dédié à l'électromobilité.

Consultez le flyer de présentation de la subvention

Pour toute information complémentaire: Mme Aline Staub Spörri, directrice du service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants, DT, aline.staub-sporri@etat.ge.ch, T. +41 22 388 80 41.